



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Réunion du 14 janvier 2019

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO,

Assiste : M. Yves BEGON, Président des Compétitions.

COUPE NATIONALE FUTSAL

La Commission félicite les clubs du F.C. Chavanoz, Condrieu Futsal Club, Caluire Futsal F.C., Pays Voironnais Futsal, Martel Caluire et Vénissieux F.C. pour leur qualification aux 32èmes de finale (1^{er} tour fédéral) dont les rencontres se disputeront le samedi 09 février 2019 avec l'entrée en lice des clubs nationaux de D1.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 17 Janvier 2019 au siège de la F.F.F.

CHAMPIONNAT FUTSAL R 2 – 2^{ème} PHASE

Suite au retrait de 3 clubs (Futsal Pont de Claix, A.S. PTT Saint Etienne, Lyon Moulin à Vent) avant le début de la compétition, 21 clubs (au lieu des 24 prévus) ont participé à la 1^{ère} phase du Championnat Futsal R2 et compte tenu des dispositions fixées à l'article 13.2 du Règlement de l'épreuve, la Commission a retenu lors de sa précédente réunion le principe de constituer :

* 2 poules d'Accession de 6 clubs regroupant 12 équipes (les 4 premières de chaque poule)

* 2 poules de Maintien comprenant les 9 équipes restantes, soit une poule de 5 et une poule de 4.

Eu égard aux classements obtenus à la fin de la 1^{ère} phase dans les trois poules de championnat et en application de la décision du Bureau Plénier de la LAuRAFoot en date du 08 janvier 2019 de rétablir dans leurs droits les clubs concernés par des retraits de points pour défaut de paiement du relevé de compte dans les délais, la composition des poules de la 2^{ème} phase du championnat R2 devient définitive, à savoir :

ACCESSION

Poule A : A.S. Martel Caluire (2) - F.C. Clermont Métropole – Futsal Cournon – A.S.J. Irigny Venières – Futsal Mormant - P.L.C.Q Futsal Club.

Poule B : Futsal Lac d'Annecy - J.O.G.A. – R.C.V. Futsal – Vie et Partage – F.C. Valence - Pays Voironnais Futsal.

MAINTIEN

Poule C : Aix les Bains F.C. - F.C. De Limonest - M.D.A. Futsal (2) – A.S. Romans – R.C.A Futsal.

Poule D : ET.S. Futsal Andrézieux – Futsal Saône Mont D'Or (2) – L'Odysée – Seynod Futsal

NOTA : L'article 14 du Règlement du Championnat Futsal prévoit qu'à la fin de la saison en R2 Futsal, les 3 derniers de chaque poule du niveau «maintien » rétrogradent en District.

Lors de sa réunion du 8 janvier 2019, le bureau plénier a indiqué qu'il convenait de prendre en considération les 3 retraits enregistrés en début de saison (Futsal Pont de Claix, A.S. PTT Saint Etienne et Lyon Moulin à Vent) et a précisé que les 4^{ème} et 5^{ème} de la poule C ainsi que le 4^{ème} de la poule D devraient être rétrogradés.

COUPES FUTSAL (secteur Ouest)

*** U15 F et SENIORS F**

Les finales des U15 F et Seniors F du secteur Ouest se disputeront le dimanche 03 février 2019 au gymnase de Sainte Sigolène (43) à partir de 09h00.

Elles regroupent cette année 6 équipes par catégorie (1 par district du secteur Ouest, 1 de la Loire et 1 de plus pour le district d'accueil).

*** U15 et U18**

En collaboration avec l'E.T.R. et dans le cadre du développement des pratiques, l'organisation des Coupes Futsal U15 et U18 sur le secteur Ouest est reconduite pendant cette trêve hivernale. Ces épreuves sont ouvertes à tous les clubs U15 et U18 du secteur évoluant en Ligue. Elles se disputent sous forme de plateaux à 4 équipes sur 3 journées : 12, 19 janvier et 02 février 2019 ;

Des finales sont prévues à Chatel-Guyon : samedi 16 février 2019 pour les U15 et dimanche 17 février 2019 pour les U18. Elles regrouperont les vainqueurs de chaque groupe et un représentant de chaque District du secteur Ouest.

COUPES FUTSAL (secteur Est)

*** U13, U15, U17 et SENIORS F**

Les finales régionales pour le secteur Est se dérouleront les 02 et 03 mars 2019 à Boën sur Lignon de la manière suivante :

- samedi 02 mars 2019 pour les U13 et U17.
- dimanche 03 mars 2019 pour les U15 et Seniors F.

HORAIRES : NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES CETTE SAISON (2018/2019)

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à LYON le 30 juin 2018, de nouvelles dispositions réglementaires concernant les horaires des rencontres ont été votées et adoptées par les clubs.

Elles sont applicables depuis le début de la saison 2018-2019 (cf. : article 4.4 du règlement des championnats régionaux Futsal de la LAuRAFoot).

*« Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile (championnat et coupe LAuRA), le **samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.***

La Commission sportive communique le jour et l'heure retenu, qui devient l'heure légale, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptées par la Commission Régionale Sportive. A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 18h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ».

Lever de rideau (cf. :Art. 4.6 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal).

Le match devra débuter 2 heures minimum avant le coup d'envoi du match principal tout en respectant la plage horaire imposée pour le championnat de Ligue.

REUNION PLENIERE DES RESPONSABLES DE DISTRICT

La réunion plénière des Responsables Départementaux Futsal de District avec les Membres de la Commission Régionale Futsal se tiendra cette saison le jeudi 31 janvier 2019 au siège du District de la Loire de Football, 2 Rue de l'Artisanat à SAINT PRIEST EN JAREZ (42270), à partir de 18h30. L'ordre du jour de cette réunion d'échanges est le suivant :

- Fonctionnement du Futsal au niveau des Districts (compétitions, développement, sélections)
- L'arbitrage et le recrutement
- Label Futsal – BMF Futsal
- Obligations règlementaires
- Finales Régionales
- Développement régional de la pratique et vidéos de promotion
- Questions diverses

REFERENTS SECURITE FUTSAL

Il est rappelé aux clubs évoluant en compétition régionale Futsal qu'ils doivent disposer au sein de leur effectif au moins de 2 référents sécurité Futsal licenciés ayant suivi la formation de référents sécurité avant le 15 juillet de la saison.

Afin de permettre aux clubs de se conformer au plus vite à cette obligation, la Commission envisage d'ici la fin de saison d'organiser des sessions de formation référents sécurité. Elle les invite dès à présent à présenter par mail des candidats auprès de la Ligue (competitions@laurafoot.fff.fr). Le nombre d'inscrits est nécessaire pour déterminer une organisation.

Yves BEGON,

Eric BERTIN et Dominique D'AGOSTINO,

Président des Compétitions

Co-Présidents